

I Participants:

Présents: Jean Hervé Peurière, Lydie Faye, Thierry Meunier, , Michel Chauv , Bruno Pilonchery, Jean-Louis Fafournoux, Sandy Goutorbe, Viviane Brunet.

Absents excusés: Véronique Dallery, Guy Farget

II Points abordés:
1 Fixation du loyer et des modalités pour le domaine de la Plagnette

M. et Mme Lafay, exploitants du domaine de la Plagnette (Hotel, Restaurant, Gites) ont mis en vente le fond de commerce.

M. et Mme Vey qui souhaitent reprendre l'exploitation de ce fond ont formulé auprès de la mairie une demande de diminution du montant du loyer.

Les membres du Conseil ont examiné:

- 1) les données de Chiffre d'Affaire des 3 dernières du Domaine de la Plagnette.
- 2) les tarifs pratiqués par les Hotels, Restaurants de notre zone géographique.
- 3) les ratios loyers / CA appliqués dans le secteur de la restauration et de l'hotellerie.

Après cet examen, les membres du Conseil concluent que le montant du loyer appliqué est en cohérence avec ce qui se pratique pour ce type de commerce.

Le Conseil décide donc de maintenir le montant du loyer à 2000 € TTC/mois pour l'Hotel et le Restaurant.

Afin de faciliter l'installation de M. et Mme Vey, le Conseil décide de réduire le loyer des gites de 200 € TTC/mois.
(800 € TTC /mois au lieu de 1000 € TTC /mois)

2 Fixation des modalités pour les Gites du domaine de la Plagnette

M. et Mme Vey ont fait part de leur intention de changer à leurs frais le mobilier actuel des gites qui est propriété de la commune.

Le Conseil demande à que le mobilier installé à la prise de location soit remis en place et dans le même état à la fin de la location.

L'état des lieux de prise de location servira de référence.

3 Examen d'une demande de réduction du loyer Domaine de la Plagnette sur le 1er trimestre 2020

M. et Mme Lafay demandent une réduction du loyer du Domaine de la Plagnette sur le premier trimestre 2020.

M. et Mme Lafay argumentent cette demande par les deux points suivants:

- 1) Baisse du CA dans la période précédant le changement d'exploitants.
- 2) Dédommagement sur les travaux réalisés (installation cheminée, aménagement de la cour....)

Le Conseil décide de se renseigner auprès de la Trésorerie afin d'identifier quelles sont les possibilités permettant un éventuel dédommagement sur les investissements réalisés.

4 Préparation de la cérémonie des voeux 2020

Passage en revue des thèmes qui seront abordés lors de la cérémonie des voeux.

Attribution des interventions. (qui présente quoi)

Traitement des aspects logistiques.(installation salle, video et son, commande buffet...)

Prochaine réunion adjoint : Vendredi 24 janvier 2020.

Prochaine réunion Conseil Municipal : Mardi 11 février 2020 à 20h.